



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*



# 4th ICAAAE 2013

SEPTEMBER 22-25,  
Hammamet Tunisia

4th International Conference of the  
African Association of Agricultural Economists

icaaae.org

aaae-africa.org

**Analyse de la compétitivité de la chaîne de valeur ajoutée crevette fraîche et crevette  
fumée du Bénin**

**By:**

**Aquilas F.  
Adégbola Y. P.  
Samey N.  
Clohounto J.  
Soglo Y. Y.**

*Invited paper presented at the 4<sup>th</sup> International Conference of the African Association  
of Agricultural Economists, September 22-25, 2013, Hammamet, Tunisia*

*Copyright 2013 by [authors]. All rights reserved. Readers may make verbatim copies of  
this document for non-commercial purposes by any means, provided that this copyright  
notice appears on all such copies.*

#### **44- Analyse de la compétitivité de la chaîne de valeur ajoutée crevette fraîche et crevette fumée du Bénin**

*Aquilas F, Adégbola Y.P, Samey N, Clohounto J, Soglo Y. Y*

*aquilasfoundohou@yahoo.fr/aquilastunde@live.fr*

*+229 97 15 71 17/+229 95 55 38 67*

##### **Résumé**

L'objet de cette étude vise à déterminer le marché le plus compétitive pour la filière crevette béninoise et les actions politiques nécessaires à l'amélioration des avantages comparatifs sur les deux marchés. Au total 341 acteurs ont été choisis au hasard au niveau des villages des communes choisies autour du lac Nokoué et Ahémé. Ces acteurs se répartissent comme-suit : 142 pêcheurs, 101 transformatrices et 98 commerçantes. Cette étude utilise la Matrice d'Analyse des Politiques (MAP) pour évaluer la compétitivité des deux différents marchés de la filière crevette au Bénin. Des données aussi bien secondaires que primaires ont été collectées. Les données primaires ont été collectées par questionnaires structurés, à raison d'un questionnaire par catégorie d'acteur. Des résultats, il en ressort que les différents maillons sont rentables et que les deux chaînes de valeur sont compétitives. Mais la chaîne de valeur crevette fumée vers le marché régional est plus rentable que la chaîne de valeur crevette fraîche vers le marché européen et moins compétitive que la chaîne de valeur de crevette fraîche pour le marché Européen. De tout ce qui précède, il est à retenir que toute politique de relance de l'exportation des crevettes sera bénéfique pour les acteurs concernés et pour la nation. Cette politique devra surtout viser à développer l'aquaculture des crevettes en vue d'améliorer la compétitivité vis-à-vis des grands pays exportateurs des crevettes vers les marchés Américain, Européen et Japonais afin de pouvoir conquérir ces derniers.

##### **Introduction**

Depuis les années 1993 (PASP, 2007 :5), le Bénin s'est spécialisé dans l'exportation des crevettes. Ces dernières figurent d'une part parmi les 13 filières retenues par le gouvernement béninois comme axe majeur d'intervention pour la promotion et la diversification des filières agricoles (PSRSA, 2010 : 190) et d'autre part parmi les 6 filières porteuses présentant des atouts pour la croissance économique du Bénin (CEDB, 2009 : 89). D'après les études faites sur les crevettes béninoises, il s'est révélé que ces dernières sont d'une qualité très recherchée sur le marché international en général et en Europe en particulier. Ces crevettes, bien que recherchées sur le marché européen ne sont pas exportées en qualité suffisante à cause des exigences du marché. Suite à cela les exportations ont été temporairement arrêtées afin de se conformer aux normes extérieures. Après la mise en conformité, le Bénin a repris avec l'exportation de 2005 jusqu'en 2009 où il arrête de nouveau l'exportation suite à une seconde inspection de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV). De toutes les entreprises exportatrices seule la société DIAX a repris l'exportation des crevettes en 2011. De plus le coût trop élevé des taxes douanières et le non-respect des normes sanitaires constituent les obstacles auxquels l'exportateur béninois est confronté. Ceci étant, presque la totalité des

crevettes pêchées est destinée à la consommation locale et le reste est convoyé vers le Togo et le Nigéria via le circuit informel.

Vu la situation actuelle qui prévaut autour de la filière crevette, le Bénin arrivera-t-il à reprendre réellement l'exportation des crevettes vers l'UE? En d'autres termes, quels sont les actions que l'Etat doit mettre en place pour vulgariser cette filière? Pour répondre à ces questions, notre étude qui se propose d'analyser la compétitivité de la filière crevette au Bénin tentera d'apporter quelques réponses à ces questions afin d'évaluer sa contribution à la croissance économique

## **1- Matériels et méthodes**

### **1.1 Méthode de la Constitution de L'échantillon D'enquête**

L'échantillonnage a été raisonnée et est constituée des pêcheurs, des transformatrices et des commerçants à qui ont été adressé des questionnaires lors des enquêtes. Au total 127 acteurs ont été choisis au hasard au niveau des villages des communes choisies autour du lac Nokoué. Ces acteurs se répartissent comme-suit : 60 pêcheurs, 41 transformatrices et 26 commerçantes. Concernant le lac Ahémé 214 acteurs ont été choisis dans les communes retenus pour l'étude. Au nombre de ceux-ci nous avons : 82 pêcheurs, 60 transformatrices et 72 commerçantes. Des données aussi bien secondaires sont utilisées dans cette étude. Ces données secondaires sont collectées à l'aide de guides d'entretien auprès des institutions administratives et privées impliquées dans l'agriculture et plus spécifiquement dans la filière crevette.

Au niveau de la filière deux grands marchés ont été identifiés. Ces marchés sont le marché européen (crevette fraîche) et le marché de la sous-région (crevette fumée).

## **1.2. Description de la MAP**

### **1.2.1. Définition et Rôle de la MAP**

La Matrice d'Analyse des Politiques, connu par son abréviation MAP (en anglais Policy Analysis Matrix), est une méthode d'analyse relativement récente. Elle consiste pour ceux qui l'ont initiée un outil qui «fournit un cadre organisationnel qui permet de présenter les effets des politiques et de leurs changements sur les incitations à la production ou à la commercialisation (Benzouich, 2010 :70). Elle distingue les effets individuels des politiques délibérées à l'échelle micro et macro, ainsi que les dysfonctionnements et autres distorsions du marché» (Monke et al ,1989).

La MAP apparaît comme l'instrument le plus indiqué, pour l'étude de l'impact d'une décision politique sur un champ d'investigation qui se présente sous forme de filière. Elle a été développée par Monke et Pearson (1989), pour évaluer l'incidence de l'entrée du Portugal dans la Communauté Économique Européenne sur son agriculture. En permettant d'évaluer l'impact des politiques agricoles sur les filières, la MAP permet l'évaluation des effets du désengagement ou interventions de l'État sur les filières. Elle permet aussi de mieux quantifier les effets des interventions sectorielles des pouvoirs publics, de prendre en compte la dimension d'équité, c'est-à-dire la répartition des revenus, des profits entre les acteurs et comment y parvenir par des politiques agricoles alternatives, qui réduiraient les distorsions. Les résultats de la MAP permettent de savoir si la filière dans les différentes zones d'étude

sont économiquement (du point de vue de la collectivité) ou financièrement (du point de vue des acteurs privés) rentables. En outre, la MAP s'appuie sur la distinction entre biens échangeables et biens non échangeables, la distinction entre les prix du marché et les prix de référence. Cette distinction permet d'évaluer les échanges commerciaux entre l'économie nationale et le monde extérieur.

### 1.2.2. Structure de la MAP

La Matrice d'analyse des politiques (MAP) est composée de deux types de budgets: un budget évalué aux prix du marché ou prix financiers (budget financier) et l'autre aux coûts d'opportunité social ou prix économique (budget économique). Les prix financiers sont ceux que les producteurs paient ou reçoivent tandis que les prix économiques reflètent le coût de l'économie ou de la société ; ce sont les prix qui prévaudraient en l'absence de toute distorsion (ou intervention). Les divergences (transfert) entre le budget financier et le budget économique sont également calculées. Le budget est construit pour chaque système de production qui contribue aux ressources et pour chaque acteur de la filière. Avant la conception du budget, tous les inputs et la production respective sont classés en biens échangeables ou non-échangeables. Les produits échangeables ou commercialisables sont ceux qui peuvent être théoriquement importés ou exportés et évalués aux prix sur les marchés internationaux, tandis que les produits non-échangeables ou facteurs domestiques sont ceux qui ne sont pas normalement commercialisables sur les marchés internationaux. Le tableau ci-dessous présente le modèle MAP.

**Tableau 1** : Modèle de la Matrice d'Analyse des Politiques (MAP)

	Revenus	Coût des facteurs		Profits
		Biens échangeables	Biens non échangeables	
Privés	A	B	C	D
Sociétés	E	F	G	H
Ecarts	G	I	J	K

**Source** : Monke, E. A. et Pearson, S.R (1989)

#### Concepts et le calcul des indicateurs de la MAP

A, B, C et D sont les éléments du budget financier ; E, F, G et H sont ceux du budget économique.

I, J, K et L sont les différences entre le budget financier et le budget économique.

**(1) Profit privé (ou financier),  $D=A-B-C$ .** D mesure la compétitivité du système de production considéré. D est appelé la Profitabilité Privée Nette (PPN). Si  $PPN > 0$ , il implique que le système de production considéré est financièrement rentable.

**(2) Profit social ou économique,  $H=E-F-G$ .** H mesure l'avantage comparatif. H est appelé la Profitabilité Sociale Nette (PSN). Si  $PSN > 1$ , l'activité considérée présente un avantage comparatif statique.

## Les indicateurs de l'analyse des politiques

- Transfert de revenus,  $I=A-E$ .
- Transfert des intrants échangeables,  $J=B-F$ .
- Transfert des facteurs domestiques,  $K=C-G$ .
- Transfert nets,  $L=D-H=I-J-K$ : Il s'agit de l'impact net des politiques économiques menées et des imperfections du marché.

## Mesure de l'avantage comparatif

L'avantage comparatif ou la compétitivité est apprécié ici par le biais de la MAP et du ratio du coût en ressource intérieure (CRI ou DRC en anglais). Le ratio du coût en ressource intérieure :  $(CRI=G / (E-F))$  mesure l'efficacité du système dans une meilleure utilisation des ressources domestiques. Il est interprété comme le coût d'opportunité des ressources domestiques puisqu'il mesure le coût d'opportunité de la production d'une unité de produit en employant les ressources locales.

Ainsi, si  $CRI < 1$ , le système étudié a un avantage comparatif dans la mesure où il utilise moins de facteurs de production interne qu'il ne génère de valeur ajoutée. Un tel système permet d'économiser des devises.

Un  $CRI > 1$  indique au contraire que le système étudié utilise plus de ressources intérieures (travail, capital) qu'il ne génère de valeur ajoutée.

Si le  $CRI = 1$ , la balance économique ne réalise pas de gain ou ne protège pas les échanges extérieurs à travers la production domestique.

## Mesure des incitations à la production

Les différents indicateurs estimés pour la mesure des incitations à la production sont présentés au tableau ci-après. Le ratio du coût des facteurs ou ratio Coût-Bénéfice financier (CBF) est une mesure directe de la motivation des pêcheurs à pêcher une spéculation. Ce ratio reflète la compétitivité ou l'efficacité du système de pêche au prix du marché ; il indique un profit privé s'il est inférieur à 1.

**Tableau 2** : Indicateurs de la mesure d'incitation

Indicateurs	Dénomination et seuil de comparaison	Formule
Ratio coût-bénéfice financier	$CBF < 1$	$[C / (A-B)]$
Coefficient protection nominal	$CPN > 1$	$[A/E]$
Coefficient protection effective	$CPE > 1$	$[(A-B)/(E-F)]$
Coefficient de rentabilité	$CR > 1$	$[D/H]$
Taux subvention producteur	TSP	$[L/E]$
Équivalent subvention à la production	ESP	$[L/A]$

**Source:** Monke et Pearson (1989)

Le coefficient de protection nominale, ( $CPN_p = A / E$ ) pour les produits et ( $CPNIE = B / F$ ) pour les inputs échangeables, mesure le rapport de la valeur entre les produits ou input au prix du marché et au prix de référence. Un  $CPN > 1$  indique que les produits (ou les intrants échangeables) sont subventionnés. Si le  $CPN < 1$ , cela signifie que le pays ne protège pas son marché. Les producteurs sont taxés, défavorisés (protection négative). Le coefficient de protection effective (CPE) est une mesure agrégée du taux de protection du système productif prenant en compte simultanément les effets des distorsions sur le marché des produits et sur celui des inputs échangeables.

CPE inférieur à 1 signifie que la combinaison des transferts sur les produits, d'une part, et sur les consommations intermédiaires (biens échangeables), d'autre part, résulte-en:

- ✓ une distribution effective des revenus intérieurs à ce qu'elle serait en cas d'application, toutes choses égales par ailleurs, des prix internationaux,
- ✓ une valeur ajoutée distribuée aux agents moindre de ce qu'elle représente économiquement pour la collectivité.

CPE supérieur à 1, les acteurs de la branche d'activité considérée gagnent plus de revenus qu'ils ne gagneraient sans distorsion de prix. Les producteurs bénéficient d'une subvention implicite sur les inputs et/ou d'une protection du prix du produit. Le ratio des profits ou coefficient de rentabilité (CR) mesure la proportion dans laquelle le profit privé excède le profit pour la collectivité du fait des transferts engendrés par les distorsions du marché et les politiques économiques. On peut donc dire que ce ratio mesure l'incitation globale que les producteurs ont à participer à la filière.

Le taux de subvention: (TS) correspond à la somme des transferts rapportée à la valeur de la protection au prix de référence. Il permet de mesurer l'ampleur du degré de subvention ou de taxation du système productif considéré. L'équivalent de la subvention à la production (ESP) est le transfert net (en pourcentage du revenu social) induit par l'effet combiné des distorsions, des imperfections de marché et de l'existence d'externalité au profit du producteur. C'est le tarif équivalent d'une subvention (ou taxe) qu'il faut appliquer pour permettre au producteur de maintenir son profit au même niveau si on venait à éliminer les distorsions, les imperfections du marché et les externalités.

### **1.2.3. Procédures de la Construction de la MAP**

Les données utilisées dans la construction de la MAP sont relatives à la pêche, à la quantité d'intrants, aux prix du marché aussi bien pour les inputs que pour les produits, au coût des équipements, au coût de la main d'œuvre. Les données sur les coûts de transport, la taxation, les coûts de stockage, le taux de change, etc. ont été utilisées pour le calcul des prix de parité.

## **2. Résultats et Discussion**

L'analyse du tableau 3, montre que le profit privé est positif pour les deux chaînes de valeur étudiée. L'on peut remarquer que la chaîne de valeur crevette fumée vers le marché régional est rentable pour ceux qui y sont impliqués soit (3557,5 FCFA/Kg) que la chaîne de valeur crevette fraîche vers le marché européen soit (2273 FCFA/Kg). Ils peuvent donc utiliser

efficacement leur ressource. Sur le plan social, on constate également que le profit économique est positif, mais celui du marché européen est supérieur à celui régional. Les deux chaînes de valeur dégagent un CRI positif et inférieur à 1. Ces deux chaînes de valeur sont compétitives et dispose d'un avantage comparatif pour la nation. La chaîne de valeur crevettes fraîche (vers le marché européen) est plus compétitif (CRI=0,015). Le pays gagnera plus de devises en s'investissant dans une telle chaîne de valeur. Donc, avec un CRI inférieur à 1, l'activité est compétitive et elle sera plus compétitive s'il y aura une régression des coûts sociaux des ressources domestiques. Donc, il est conseillé d'encourager l'extension de la pêche des crevettes pour l'amélioration de la richesse du pays et une meilleure efficience d'allocation des ressources. Et ceci par la mise en place des politiques commerciales qui offrent aux acteurs (pêcheurs, transformateurs, commerçants et exportateurs) un profit privé assez élevé. Cela signifie aussi que l'utilisation d'une unité de facteur domestique dans la pêche de crevettes procurera plus d'une unité de valeur ajoutée. Du tableau 3, l'on constate que les deux chaînes de valeur présentent un transfert net négatif. Ceci signifie pour ces chaînes de valeur que le profit privé est plus faible que le profit social. Ainsi donc, les acteurs de la filière subissent une taxe implicite de (7967,10 FCFA/Kg) pour les crevettes fraîche et (1469,705 FCFA/Kg) des crevettes fumées. Les acteurs de la filière ne bénéficient pas du tout d'une incitation à produire. On en remarque que la chaîne de valeur crevette fumée (vers le marché régional) est moins taxé de faite que l'exportation se fait par un circuit informel. C'est-à-dire ces acteurs échappent au contrôle douanier et aux autorités. Le coefficient de Protection Effective (CPE) est inférieure à 1 pour les deux chaînes de valeur ajoutée, soit 0,234 pour le marché européen et 0,751 pour le marché régional (tableau 3). Cela signifie que la valeur ajoutée de l'exportation des crevettes au prix du marché est inférieure à la valeur ajoutée aux prix social. Ce qui indique l'absence ou l'insuffisance d'une protection positive pour l'exportation des crevettes. En d'autres termes, l'effet combiné des transferts sur les recettes et sur le coût des intrants échangeables diminuerait le bénéfice du marché au dessous du niveau social ou référence idéale. Donc, nous pouvons constater que l'exportation des crevettes fraîches bénéficie plus d'un revenu inférieur à ce qu'il obtiendrait dans une économie de politique fiscale et les distorsions du marché. Ce qui indique la présence d'une protection négative ; la chaîne est implicitement taxée que celle des exportations des crevettes fumées vers le marché régional. Le coefficient de protection nominale est inférieur à 1 dans l'ensemble des marchés. Cela s'explique par le fait que l'Etat ne protège pas le marché. On en déduit que le prix domestique est inférieur au prix international. La chaîne de valeur est taxée, défavorisée pour l'ensemble des acteurs. Autrement dit, la filière voit une partie issue de son revenu transféré au budget national ou au profit des consommateurs.

Le tableau 4, présente les différents résultats de chaque maillon de la filière maillons de la filière. Il se dégage de l'analyse de ce tableau que la filière est rentable pour tout les maillons, avec un profit privé de 1098 FCFA/Kg pour les pêcheurs, 1137,5 FCFA/Kg pour les transformateurs et 1790 FCFA/Kg pour les commerçants. Ces derniers peuvent utiliser efficacement leurs ressources dans la filière. Également ils disposent tous d'un avantage comparatif avec un CRI positif et inférieur à 1. Cependant, il existe une taxe implicite de 4680.86 FCFA/Kg sur pêcheur, 2784.57 FCFA/Kg sur les transformateurs et 2545.335 FCFA/Kg sur les commerçants. De plus la filière ne bénéficie d'aucune incitation pour son expansion.

**Tableau 3** : Indicateurs d'analyse de la MAP pour crevette fraîche et crevette fumée

INDICATEURS	Crevette fraîche	Crevette fumée
RENTABILITÉ FINANCIERE (FCFA/Kg)	2273	3557,5
RATIO COUT-BENEFICE FINANCIER	0,065	0,175
RENTABILITÉ ECONOMIQUE (FCFA/Kg)	10240	5027,5
COUT EN RESSOURCES INTERIEURES	0,015	0,134
RATIO COUT-BENEFICE ECONOMIQUE	0,015	0,138
TRANSFERTS (FCFA/Kg)	-7967,10	-1469,705
COEFFICIENT PROTECTION NOMINAL	0,234	0,752
COEFFICIENT PROTECTION EFFECTIVE	0,234	0,751
COEFFICIENT DE RENTABILITÉ	0,222	0,718
TAUX SUBVENTION PRODUCTEUR	-0,766	-0,252
EQUIV. SUBVENTION PRODUCTEUR	-3,275	-0,394

Source : Résultat des analyses, 2012

**Tableau 4** : Indicateurs d'analyse de la MAP pour toute la filière

Indicateurs	Pêcheurs	Transformateurs	Commerçants
Profit privé (FCFA/kg)	1098	1137,5	1790
Profit social (FCFA/kg)	5779,5	3922	4335
Transferts (FCFA/kg)	-4680.86	-2784.57	-2545.335
CRI	0.008	0.3005	0.244
CPE	0.197	0.531	0.556

Source : Résultat des analyses, 2012

## CONCLUSION

L'exportation des crevettes jadis porteuse d'espoir au Bénin a connu une chute brutale suite au contrôle de l'OAV de l'UE qui a entraîné une auto suspension de la part du gouvernement. Cette décision a pesé lourdement sur les entreprises exportatrices et les a même amené à fermer. Faisant partie des six filières porteuses retenues par le Bénin, notre étude s'est penchée sur l'analyse de la compétitivité de la chaîne de valeur crevette fraîche et chaîne de valeur crevette du Bénin à travers l'utilisation du modèle d'analyse MAP. Celui-ci nous a permis de conclure que la filière crevette est financièrement et économiquement rentable pour tous les acteurs qui sont impliqués (pêcheurs, transformatrice et commerçante) et globalement compétitive dans les deux chaînes de valeur ajoutée (CVA) étudiées (CVA crevette fumée vers le marché régional et CVA crevette fraîche vers l'UE). En ce qui concerne les chaînes de valeur étudiées, on peut dire que ces dernières sont rentables et compétitives. Néanmoins, la CVA crevette fraîche vers le marché européen est plus compétitive que la CVA vers le marché régional. La crevette est donc une filière qui présente d'avantage comparatif pour la nation et dans lequel le gouvernement béninois peut se spécialiser. Les différents maillons de la filière ne bénéficient d'aucune mesure incitative comme l'atteste le CPE ( $CPE < 1$ ). Ce qui peut à long terme affecter négativement la compétitivité de la filière et provoquer sa chute. De même, le coefficient de protection nominale est inférieur 1, ce qui signifie que le prix de vente des crevettes (fumée ou fraîche) sur le marché local est inférieur au prix de vente international. L'Etat ne protège donc pas le marché, les acteurs de la filière ne sont pas subventionnés mais plus tôt taxés par le gouvernement. Du point de vue de la performance, on constate que les meilleures valeurs unitaires de la valeur ajoutée sont dégagées au niveau des CVA de la filière avec en tête les CVA crevette fumée pour le marché régional et Crevettes fumées pour le marché local. La CVA Crevette fraîche pour le marché européen vient en dernière place dans cette filière (2273 FCFA/Kg).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adande, N.** (2011). Analyse de la Performance des Chaînes de Valeurs des Crevettes au Sud-Bénin (Cas de Lac de Nokoué). Licence Professionnelle, UCAO Cotonou. p
- ADEFIH** (2009). Assistance technique pour une étude diagnostique sur le développement du secteur privé au Bénin et l'identification d'un projet de compétitivité et croissance sous le 10<sup>ème</sup> FED. Demande de prestation n°2009/220223 Version 1. 50 p.
- Adegbola, P et Sodjinou, E** (2003). Analyse de la Compétitivité de la Riziculture Béninoise. Rapport Définitif; PAPA-INRAB.
- Adégbola, Y. P. et Aloukoutou A.** (2011). Rapport compétitivité maïs au Bénin. pp13.
- Adégbola, Y. P. et Sossou, E.** (2003). Etude de la filière riz au Bénin. Rapport final PAPA-INRAB, Cotonou, Bénin. pp 24.
- Bankole, A.V.** (2010). Analyse Economique des Chaîne de valeurs de la Filière Crevette au Benin (Cas du Lac Ahémé). Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA, Université de Parakou. 8p.
- Benziouche, S. E.** L'analyse de L'impact des Politiques Agricoles sur la Production des Dattes en Algérie par la Matrice d'Analyse des Politiques (MAP). EuroJournals Publishing, Inc. 2010.
- CAPOD** (2010). Les filières agricoles : écueils, leçons et perspectives, cas du palmier a huile et du coton 7p.
- CEDB (2009)** : Etude sur l'industrie Agro-alimentaire. Facteur d'autosuffisance Alimentaire et de croissance pour l'économie Béninoise.89 p.
- Chevalier J.-M. (2000).** L'économie industrielle des stratégies d'entreprises, Montchrestien.
- DPP.** (Juin 2011). Economie des Chaînes de Valeurs des Filières Poisson et Crevette p10.
- DUERB. (Délégation de l'Union européenne en République du Bénin)** : Exemples de réussite: filière crevette. Disponible sur:
- Fabre, P. (1994).** Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière : utilisation de l'analyse de filière pour l'analyse économique des politiques. Document de formation pour la planification agricole, Fao, Rome, 105p.
- Houndékon, A. V.** (1996). Analyse économique des systèmes de production du riz dans le Nord du Bénin. Thèse de Doctorat, CIRES, FASEG, Université de Côte d'Ivoire.  
[http://www.eeas.europa.eu/delegations/benin/eu\\_benin/trade\\_relation/economic\\_partnership\\_agreement/success\\_stories/index\\_fr.htm](http://www.eeas.europa.eu/delegations/benin/eu_benin/trade_relation/economic_partnership_agreement/success_stories/index_fr.htm). Accédé le 27 juin 2011.
- Lançon F. (2000a).** Etude de la compétitivité de la riziculture guinéenne. Rapport de la première mission d'appui de l'ADRAO 4-19 Mars 2000. 32p
- Monke, E. A. and Pearson, S. R.** (1989). The policy analysis matrix for agricultural development, the role of agricultural policy analysis. Cornell University Press. Ithaca and London, 267p.
- Oloukoï L. et Adégbola Y.P.** Compétitivité de la filière anacarde au Bénin: une analyse des effets aux prix de référence, AAAE Conference proceedings (2007) 69-72
- PASP.** (Rapport final, 2007). Business Plan de Relance des Exportations des Crevettes et produits de Pêche du Bénin vers l'Union Européenne 5p.
- PrePAH. (2009)** : Programme de Recherche en Productions Animale et Halieutique. Version finale. INRAB, Cotonou, 190p.
- PSRSA. (2008)** : Plan stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin.128p.  
[rship\\_agreement/success\\_stories/index\\_fr.htm](http://www.eeas.europa.eu/delegations/benin/eu_benin/trade_relation/economic_partnership_agreement/success_stories/index_fr.htm). Accédé le 27 juin 2011.

**Soukhere, D.A.A.** (2011). Analyse de la compétitivité de la filière coton au Bénin: une application de la matrice d'analyse des politiques (MAP). Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA, Université de Parakou 9p.